

Du 6 janvier 2025 au 4 janvier 2026

# Partez en vacances avec vos enfants, c'est possible avec l'aide aux vacances familiales proposée par votre Caf.

2025

## Pour qui ?

Les familles de la Caf des Alpes-Maritimes avec :

- un quotient familial\* inférieur ou égal à 900€ (janvier 2025) ;
- et au moins 1 enfant à charge de moins de 18 ans.

\*Il est calculé en fonction des ressources et de la composition du foyer

Si vous avez des enfants de plus de 3 ans : vous profiterez de votre aide aux vacances uniquement pendant les vacances scolaires et les week-ends.



## Comment réserver son séjour ?

- Choisissez votre centre de vacances (camping, maison familiale, village vacances...) en vous connectant à [www.vacaf.org](http://www.vacaf.org) ;
- contactez-le en précisant que vous bénéficiez de l'aide aux vacances familiales ;
- réservez votre séjour, le centre de vacances vous précisera le prix du séjour et le montant restant à votre charge.

## Conditions d'utilisation ?

### Durée du séjour dans l'année

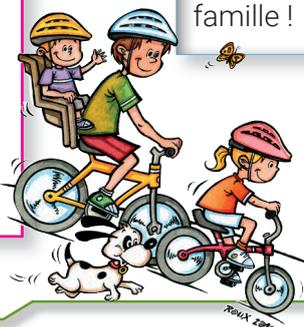
Minimum — 1 nuit (2 jours)

Maximum — 7 nuits (8 jours) dans l'année.

### Le nombre de séjours

— 3 par an maximum.

Ces séjours ne peuvent pas se dérouler successivement dans le même lieu.



## Attention !

- L'aide aux vacances de la Caf ne peut pas être versée directement à l'allocataire.
- L'enveloppe financière de la Caf des Alpes-Maritimes est limitée, ne tardez pas à réserver le séjour de votre enfant ou vos vacances en famille !



## Quelle aide ?

### Quotient familial

de 0 € à 354 €

de 355 € à 468 €

de 469 € à 700 €

de 701 € à 900 €

Famille avec enfant(s)  
bénéficiaire(s) de l'Aeeh\* :

de 0 € à 900 €

### Participation Caf (sur le montant du séjour)

75 %

65 %

55 %

45 %

85 %

### Aide plafonnée à

700 €

600 €

500 €

400 €

1 000 €

\* Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

## Exemple

Pour une location de  
900 €

Avec une aide à 75%  
675 €  
(aide Avf 75%)

Reste à votre charge  
225 €

Ne pas jeter sur la voie publique

Du 6 janvier 2025 au 4 janvier 2026

# Offrez des vacances à vos enfants, avec l'aide aux vacances enfants proposée par votre Caf.

2025

## Pour qui ?

Les familles de la Caf des Alpes-Maritimes avec :

- un quotient familial\* inférieur ou égal à 900€ (janvier 2025) ;
- et au moins 1 enfant à charge de 4 ans à moins de 18 ans.

\* Il est calculé en fonction des ressources et de la composition du foyer



Vous profiterez de votre aide aux vacances enfants uniquement pendant les vacances scolaires.

## Comment réserver son séjour ?

- Choisissez un centre de vacances parmi ceux agréés par la Caf des Alpes-Maritimes en vous connectant à [www.vacaf.org](http://www.vacaf.org) ;
- contactez-le en précisant que votre enfant bénéficie de l'aide aux vacances enfants et indiquez votre numéro allocataire ;
- réservez votre séjour, l'organisateur vous précisera le prix du séjour et le montant restant à votre charge.

## Conditions d'utilisation ?

L'aide accordée est valable pour une **durée de séjour**

minimum — 4 nuits (5 jours)

maximum — 28 nuits (29 jours) dans l'année.

**et pour un nombre de séjours**

— 4 par an maximum.

**Attention :** l'aide aux vacances de la Caf ne peut pas être versée directement à l'allocataire.



L'aide aux vacances enfants peut-être, sous certaines conditions, cumulée avec le Pass colo pour les enfants âgés de 11/12 ans, pour plus d'informations : <https://www.jeunes.gouv.fr/colo>

## Quelle aide ?

Quotient familial	Participation Caf (sur le montant du séjour)	Aide plafonnée à
de 0 € à 354 €	80 %	450 €
de 355 € à 468 €	70 %	400 €
de 469 € à 700 €	50 %	300 €
de 701 € à 900 €	40 %	250 €
Famille avec enfant(s) bénéficiaire(s) de l'Aeeh* :	80 %	900 €
de 0 € à 900 €		

\* Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

## Exemple

Pour un séjour de  
500 €

Avec une aide à 50%  
250 €

Reste à votre charge  
250 €

